



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 30 juin 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS
SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux Membres de l'**Association FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

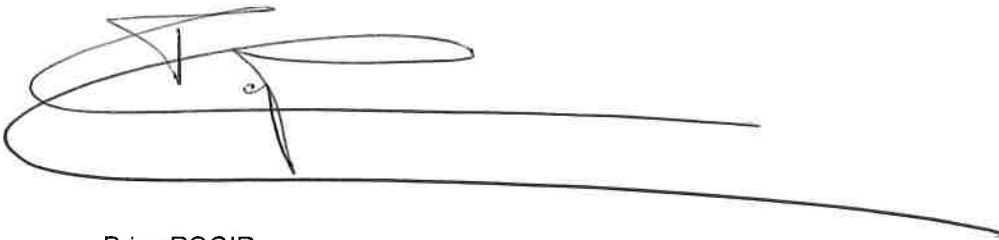
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

1- Bilan combiné



Comptes combinés FFC - 30/06/2023

Actif

Montants en €	Note n°	2022.06	2023.06
Immobilisations incorporelles	6.1.3	12 276	29 818
Immobilisations corporelles	6.1.4	283 067	268 382
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		6 307 590	5 993 667
Immobilisations financières	6.1.5	1 991 569	1 908 005
Total actif immobilisé		8 594 502	8 199 874
Socks et en cours	6.2.1	189 503	-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6.2.2	148 496	22 666
Créances reçus par legs ou donations	6.2.2	4 191 475	6 463 782
Autres créances	6.2.2	219 551	156 002
Valeurs mobilières de placement	6.2.4	7 224 478	19 314 751
Instrument de trésorerie		-	-
Disponibilités	6.2.5	22 805 207	11 998 758
Charges constatées d'avance	6.2.7	50 414	108 723
Total actif circulant		34 829 127	38 064 684
Total Actif		43 423 630	46 264 558

n



Passif

Montants en €	Note n°	2022.06	2023.06
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	6.4.1	7 431 748	7 482 387
Fonds propres statutaires avec droit de reprise		-	-
Réserves	6.4.2	6 322 141	5 105 737
Report à nouveau		11 404 038	11 776 302
Résultat de l'exercice		(1 046 435)	1 665 535
Subventions d'investissement		2 680	347
Fonds propres part du groupe		24 114 174	26 030 311
Fonds dédiés	6.5	10 161 191	11 933 442
Provisions pour risques et charges	6.6	463 080	507 952
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 734	13 921
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 363 798	1 195 571
Dettes des legs ou donations		616 436	647 671
Dettes fiscales et sociales		518 357	551 321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	3 636
Autres dettes		6 184 707	5 380 580
Produits constatés d'avance		150	150
Total des dettes	6.7	8 685 184	7 792 852
Total Passif		43 423 630	46 264 558

2- Compte de résultat combiné



Comptes combinés FFC - 30/06/2023

Compte de résultat

Montants en €	Note n°	2022.06	2023.06
<i>Cotisations</i>		1 165 711	1 570 085
<i>Ventes de biens</i>		-	953
<i>Ventes de prestations de services</i>		94 774	158 875
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		157 236	300 441
<i>Dons manuels</i>		6 568 644	6 631 164
<i>Mécénats</i>		38 117	49 506
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		5 562 674	7 340 103
<i>Contributions financières</i>		161 577	63 745
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		8	28 295
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>		297 014	181 188
<i>Autres produits</i>		590	30 365
Produits d'exploitation	7.1	14 046 349	16 354 726
Total des produits d'exploitation		14 046 349	16 354 726
<i>Achats consommés MP et marchandises</i>		30 591	192 512
<i>Charges externes</i>		7 940 209	9 411 271
<i>Aides financières</i>		4 159 861	2 857 159
<i>Charges de personnel</i>		2 576 079	2 651 922
<i>Impôts et taxes</i>		134 931	139 452
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	6 1.2	83 348	78 004
<i>Report en fonds dédiés</i>		141 741	2 255
<i>Autres charges d'exploitation</i>		86 761	147 699
Total charges d'exploitation		15 153 526	15 480 277
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 107 177)	874 448
<i>Dotations et reprises sur écarts d'acquisition</i>		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 107 177)	874 448
<i>Produits financiers</i>		72 265	204 866
<i>Charges financières</i>		-	-
Résultat financier		72 265	204 866
<i>Charges et produits exceptionnels</i>	7 3.2	1 423	601 293
<i>Impôt sur les résultats</i>		12 948	15 072
Résultat net des entités intégrées		(1 046 436)	1 665 535
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 046 436)	1 665 535
<i>Intérêts minoritaires</i>		-	-
Résultat net (part du groupe)		(1 046 436)	1 665 535

Montants en €	Note n°	2022.06	2023.06
Dons en nature			
Prestations en nature		43 728	118 400
Bénévolat		2 663 853	3 764 083
Contributions volontaires en nature		2 707 581	3 882 483
Mises à dispositions gratuites de biens		43 728	116 799
Prestations en nature			1 601
Personnel bénévole		2 663 853	3 764 083
Charges des contributions volontaires en nature		2 707 581	3 882 483

n

3- Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie	
en €	30/06/2023
Résultat net	1 665 536
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	(109 863)
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	(2 333)
VNC	-
Plus values de cession	-
CAF	1 553 339
Variation des créances clients, comptes usagers	125 831
Variation des créances reçues par legs et donations	
Variation des stocks	189 503
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	(168 227)
Variation des autres comptes	(443 249)
Autres créances	
Autres dettes	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 257 196
Acquisitions immobilisations incorp & corp	(83 212)
Variations des immobilisations financières brutes	83 564
Variations des comptes de liaison	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	-
Produits de cession	-
Variation périmètre de combinaison	14 088
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	14 440
Apport - retrait en fonds propres	-
Variation des comptes de liaisons	-
Variation des Subventions	-
Variation des emprunts	-
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	-
Variation de trésorerie	1 271 636
Trésorerie à l'ouverture	30 027 952
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 257 196
Apport - retrait en fonds propres	14 440
Variation de trésorerie	-
Trésorerie nette à la clôture	31 299 588

4- Variation des fonds propres combinés

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Préires de combinaison	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/09/2022	Variations	Variations	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Fonds propres sans droit de reprise	7 431 748	50 640	-	-	-	7 482 388
Fonds propres statutaires	2 942 878	50 640	-	-	-	2 993 518
Fonds propres complémentaires	4 488 872	-	-	-	-	4 488 872
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-	-	-	-
Réserves	6 322 142	-	1 216 405	-	-	5 105 737
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	1 216 405	-	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-	-	-	-	-
Autres	6 322 142	-	-	-	-	5 105 737
Report à nouveau	11 404 039	200 460	171 803	-	-	11 776 302
Excédent ou Déficit de l'exercice	1 046 436	1 834	1 044 602	1 665 535	-	1 665 535
Situation nette	24 111 492	252 934	-	1 665 535	-	26 029 963
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	2 681	-	-	-	2 334	347
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total	24 114 173	252 934	-	1 665 535	2 334	26 030 310



1 Objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle groupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir ;
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent ;
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine ;
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques.



3 Description des moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 270 Clubs Cœur et Santé.

Les moyens d'actions de l'Association sont notamment :

- Les publications, cours, conférences, prix, bourses, expositions, etc.
- L'information par tous médias effectués avec le concours des organes de presse, de radio et de télévision.
- La création et le développement des Clubs Cœur et Santé destinés à démultiplier les activités de l'Association.

L'essentiel des ressources de l'Association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler postérieurs à la clôture.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels des entités combinées pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels combinés de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01.

Afin de donner une lecture cohérente des comptes combinés avec l'activité non lucrative prépondérante du Groupe, les rubriques du compte de résultat et du bilan sont présentés en cohérence avec les dispositions prévues au Titre II du Livre IV du règlement ANC 2018-06, par dérogation au Titre VIII du livre II du règlement ANC 2020-01.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.2 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 **Dérogations**

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 **Principales méthodes comptables**

5.3.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.3.2 *Méthode générale*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

5.4 **Périmètre de combinaison**

5.4.1 *Méthode générale*

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par:

- Des membres actifs et dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
- Un financement de la part de la FFC vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle, ou prise en charge de la phase III ;
- La gestion des libéralités des Associations de Cardiologie par la FFC ;
- La prise en charge par la FFC d'un certain nombre de coûts de fonctionnement : assurance des locaux et des évènements, frais d'expertise comptable et de gestion de la paie ;

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :

- Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
- Des contributions accordées par la FFC aux ACs ;
- La gestion des libéralités destinées aux associations de cardiologie par la FFC ;
- Des mises à disposition de personnel ;
- Des fonds dédiés relatifs aux contributions versées par le siège aux associations.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CROD et du CER combinés.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

La valorisation des heures des bénévoles dans les associations de Cardiologie est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2022 et 2023. La valorisation dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC, soit 10,85 € chargé
- Encadrement: 2 fois le SMIC, soit 21,70 € chargé
- Expertise : 5 fois le SMIC, soit 54,25 € chargé

La valorisation des contributions volontaires en nature dans les Associations de Cardiologie n'est pas exhaustive. En effet, certaines associations n'ont pas recensé l'ensemble des mises à disposition de locaux ou des heures de bénévolat.

5.4.2 *Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné*

- L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est au 42 chemin des châtaigniers, 74350 CERNEX, représentée par le Professeur Pascal DEFAYE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est au 3 rue du Kilbs, 67530 BOERSCH, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est au CHU - Service de Cardiologie, 4 rue Larrey, 49933 ANGERS Cedex 9, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de GUYANE, dont le siège social est au 48 boulevard Jubelin, 97300 CAYENNE, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à l'Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, 33604 PESSAC Cedex, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'Auvergne, dont le siège social est au CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, 63003 CLERMONT FERRAND cedex 1, représentée par le Professeur Bernard CITRON, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BASSE NORMANDIE, dont le siège social est au 18 rue de la hougue, 50760 GATTEVILLE LE PHARE, représentée par le Docteur BELIN Annette, agissant en qualité de Président.



- L'Association de Cardiologie de BOURGOGNE, dont le siège social est à l'Institut Recherche Cardio Vasculaire, 1 Bd Jeanne d'Arc BP 77908, 21079 DIJON CEDEX, représentée par le Professeur Yves COTTIN, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE, dont le siège social est au CHU Hôpital de Pontchaillou, CCP - Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, 35000 RENNES, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE OCCIDENTALE, dont le siège social est à l'Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, 29609 BREST Cedex, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du CENTRE-VAL DE LOIRE, dont le siège social est au 89 rue groison, 37100 TOURS, représentée par le Professeur Denis ANGOULVANT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de CHAMPAGNE-ARDENNES, dont le siège social est au CHU Robert Debré Cardiologie, Avenue du Général Koenig, 51092 REIMS Cedex, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie COTE-D'AZUR, dont le siège social est au 30 avenue de la Voie Romaine, BP 69, 06000 NICE, représentée par le Docteur Lamia KESRI TARTIERE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de FRANCHE-COMTE, dont le siège social est au 16 rue du pont, 25420 VOUJEAUCOURT, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est au CHU Hôpital Charles Nicolle, cardiologie, 1 rue de Germont, 76031 ROUEN Cedex, représentée par le Docteur Mélina PAPIILLON, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est au 167 rue Ledru Roini, 75011 PARIS 11, représentée par le Docteur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est au Local Associatif Simone de Beauvoir, 39 rue François d'Orbay, 34080 MONTPELLIER, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président.



- L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est au CHU Dupuytren, Service de Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, 87000 LIMOGES, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à l'Institut Louis Mathieu, 4 rue du Morvan, 54511 VANDOEUVRE LES NANCY, représentée par le Professeur Nicolas SADOUL, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est au Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, 31059 TOULOUSE Cedex 9, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est au CHRU - Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 LILLE CEDEX, représentée par Professeur Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est à l'Hôpital G et R Laënnec, Clinique Cardiologique, Institut du Thorax, Boulevard Jacques Monod, BP 1005, 44093 NANTES Cedex 1, représentée par le Docteur Anne-Laure LAPRERIE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est au CHRU Hôpital Sud - Réanimation Cardiaque, AMIENS Cedex 1 représentée par le Docteur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est au 72 rue de marieville, 86000 POITIERS, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est au Service de cardiologie PR Deharo Etage 9, 264 rue St pierre, 13005 MARSEILLE, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est au 5 place Edgar Quinet, 69006 LYON, représentée par le Professeur Pierre BERNARD, agissant en qualité de Président.





5.4.3 Liste des entités exclues du périmètre de combinaison

- L'Association de Cardiologie ANTILLES dont le siège social est au Centre Hospitalier, - Av Gaston Feuillard, 97100 BASSE TERRE, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	30/06/2022	Variations de l'exercice			30/06/2023
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-				-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	203 794	1 890			205 684
Immobilisation corporelles en cours	12 276	16 250			28 526
Total Immobilisations incorporelles	216 070	18 140	-	-	234 209
Terrains	17 989				17 989
Constructions	179 956				179 956
Inst. Générales des constructions	5 039				5 039
Inst. Techniques, mat. Out Industriels	920 052	48 973	8 043		960 982
Installations agencements	52 429	5 733			58 162
Matériel de transport	1 680	1 329			3 009
Matériel de bureau et informatique, mobilier	331 379	9 041	4 118		336 302
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisation corporelles en cours	10 394				10 394
Total Immobilisations corporelles	1 518 917	65 076	12 161	-	1 571 833
Biens reçus par legs ou donations	6 418 300	2 443 735	2 775 336	-	6 086 698
Participations et créances rattachés	-				-
Autres participations	1 985 699	39 719	125 015		1 900 403
Autres titres immobilisés	268		45		223
Prêts	5 602	1 875	98		7 379
Total Immobilisations financières	1 991 569	41 594	125 158	-	1 908 005
Total	10 144 857	2 568 545	2 912 654	-	9 800 747

(*)

(*) Parmi les diminutions figurent les retraitements liés à l'exclusion de l'AC des Antilles des comptes combinés de cet exercice



6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2022	Variations de l'exercice			30/06/2023
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	203 794	597			204 391
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-				-
Total Immobilisations incorporelles	203 794	597	-	-	204 391
Constructions	88 227	8 470			96 697
Inst. Générales des constructions	1 712				1 712
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	794 171	52 662	5 179		841 654
Installations agencements	41 043	2 760			43 803
Matériel de transport	1 680	287			1 967
Matériel de bureau et informatique, mobilier	309 019	12 281	3 681		317 620
Autres immobilisations corporelles	-				-
Total Immobilisations corporelles	1 235 850	76 460	8 860	-	1 303 450
Total	1 439 644	77 057	8 860	-	1 507 842

(*)

(*) Parmi les diminutions figurent les retraitements liés à l'exclusion de l'AC des Antilles des comptes combinés de cet exercice.

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	1 à 8 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 à 50 ans
Agencements des constructions	L	10 à 20 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 à 10 ans
Agencements - Installations	L	3 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 à 5 ans
Matériel de bureau	L	3 à 8 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

La FFC détient une participation de 500 € correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Cœur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1 782 649 € au 30 juin 2023.

Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 31 105 € pour cet exercice.

Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été valorisé en août 2023 à 9 390 000 €.

Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Cœur.



6.1.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2022	Variations de l'exercice		30/06/2023
		+	-	
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-			-
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Constructions	-			-
Installations agencements	-			-
Autres immobilisations corporelles	-			-
Total Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations	110 709	5 362	23 040	93 031
Total	-	-	-	-

6.1.7 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

A compter de cet exercice, les supports liés aux animations et à la communication (affiches, goodies, etc..) sont comptabilisés en charges. Le stock est donc ramené à zéro au 30/06/2023.

6.2.2 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 797 348	-	1 797 348
Créances rattachées à des participations	1 789 969		1 789 969
Prêts (1)	-		-
Autres	7 379		7 379
Créances de l'actif circulant	6 649 357	6 649 357	-
Créances Clients et Comptes rattachés	22 666	22 666	-
Créances reçues par legs ou donations	6 469 982	6 469 982	-
Autres	156 709	156 709	-
Charges constatées d'avance	108 723	108 723	-
Total	8 555 428	6 758 080	1 797 348

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	54 784
Clients	10 167
Factures à établir	10 167
Autres produits	64 062
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	453
Etat	7 027
Autres produits à recevoir	56 582
Total	129 012

6.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan sont des valeurs brutes constituées par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan ne sont enregistrées dans le compte de résultat que lors de la cession des placements.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :





Rubriques	Valeurs mobilières de placement
Parts sociales	1 724 322,78
Vendome FCP	227 312
Livret Associatis	5 079 475
SOCGEN DAT	2 000 000
CAT	10 276 790
Intérêts courus sur VMP	6 851
	19 314 751

6.2.5 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 11 998 758 € et sont composées de comptes courants et d'une caisse.

6.2.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 108 723 € au 30/06/2023 et sont relatives à l'exploitation.

6.3 Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Situations et mouvements	30/06/2022	+	-	30/06/2023
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Stocks et en cours	-			-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-			-
Créances reçues pas legs ou donations	6 200			6 200
Autres	-	706		706
Total	6 200	706	-	6 906

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Périmètre de combinaison	Affectation du résultat	Augmentations	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2022	Variations	Variations	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise	7 431 748	50 640	-	-	-	7 482 388
Fonds propres statutaires	2 942 876	50 640				2 993 516
Fonds propres complémentaires	4 488 872					4 488 872
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-	-	-	-
Réserves	6 322 142	-	1 216 405	-	-	5 105 737
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-	-	-	-	-
Autres	6 322 142	-	1 216 405	-	-	5 105 737
Report à nouveau	11 404 039	200 460	171 803	-	-	11 776 302
Excédent ou Déficit de l'exercice	1 046 436	1 834	1 044 602	1 665 535	-	1 665 535
Situation nette	24 111 492	252 934	-	1 665 535	-	26 029 963
Fonds propres consommables	-	-	-	-	2 334	-
Subventions d'investissement	2 681					347
Provisions réglementées	-					-
Total	24 114 173	252 934	-	1 665 535	2 334	26 030 310

Un écart de 1 722 € a été identifié concernant le résultat affecté de N-1 de l'AC Languedoc Roussillon et a entraîné un impact sur la ligne Report à Nouveau.

L'exclusion de l'Association de Cardiologie des Antilles a entraîné un impact sur la ligne de Report à Nouveau de - 23 463 €.

L'intégration de l'Association de Cardiologie de la Basse Normandie a entraîné un impact sur la ligne des Fonds propres statutaires de 50 640 €.

L'intégration dans les comptes combinés de l'indemnité de départ à la retraite a eu un impact sur la ligne de Report à Nouveau de - 51 529 € au 1^{er} juillet 2022.

Le retraitement des fonds dédiés relatifs aux contributions financières versée par la FFC aux Associations régionales a eu un impact sur la ligne de Report à Nouveau de 273 713 € au 1^{er} juillet 2022.

6.4.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Réserve provisoire PA 23-27	3 042 995			3 042 995
Réserve pour PA recherche	320 000			320 000
GQS - équipements des AC	69 865		30 647	39 218
Soutien reprise région	253 000		56 856	196 144
Réserve transition PA coeur de femm	150 000		43 002	106 998
Réserve Gestes qui Sauvent	700 000		700 000	-
Campagne notoriété	150 000		150 000	-
Production de podcast	60 000		60 000	-
Parcours du Coeur	160 000		160 000	-
Contenus digitaux	60 000			60 000
Documents instit hors prév	100 000			100 000
Documents de prévention	110 000		15 900	94 100
Réserves	1 146 282		-	1 146 282
Total	6 322 142	-	1 216 405	5 105 736

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

Fonds reportés	Montant global A l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Report	Utilisation - Diminution	Montant global A la clôture de l'exercice
Legs et donations	9 006 049	2 243 613	-	11 249 662
TOTAL	9 006 049	2 243 613	-	11 249 662



6.5.2 Fonds dédiés

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés sur sub d'exploitation	48 936		45 366	3 570
Ministère des solidarités et de la santé - Prévention arrêt cardiaque 2021-2022	45 636		45 366	270
AC AUVERGNE - Subvention	3 300			3 300
Fonds dédiés sur contributions financières	314 636		314 636	-
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	791 571	2 255	113 616	680 209
Leg Foudon	141 203		113 616	27 587
Baffie	475 864			475 864
Cardiomyopathie	5 009	2 255		7 264
AC BOURGOGNE	79 863			79 863
AC ILE DE France	87 382			87 382
AC NORD PAS DE CALAIS	2 250			2 250
TOTAL	1 155 142	2 255	473 618	683 779

Les Fonds dédiés, conformément au paragraphe 6.4.1, ont été neutralisés au 1^{er} juillet 2022.

6.6 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour litiges	456 049			456 049
Provisions pour charges sur legs	7 031	2 283	281	9 033
Provision Indemnités de Départ à la Retraite	51 529		8 659	42 870
Total	514 609	2 283	8 940	507 952

L'indemnité de départ à la retraite, conformément au paragraphe 6.4.1, a été neutralisée au 1^{er} juillet 2022.



6.7 Dettes

6.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	13 921		13 921	
- à plus de 1 an à l'origine		-		
Emprunts et dettes financières divers		-		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 195 571	1 195 571		
Dettes des legs ou donations	647 671	647 671		
Dettes fiscales et sociales	551 321	551 321		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 636	3 636		
Autres dettes	5 380 580	5 380 580		
Produits constatés d'avance	150	150		
Total	7 792 852	7 778 931	13 921	-

6.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Intérêts courus à payer	1 466
Fournisseurs	554 226
Factures non parvenues	554 226
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	122 695
Congés provisionnés	70 772
Charges sociales sur congés payés	51 923
Autres dettes fiscales et sociales	26 442
Personnel	26 140
Organismes sociaux	-
Etat	302
Autres dettes	37 961
Total	742 789

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	30/06/2023	30/06/2022
Cotisations	1 570 085	1 165 001
Ventes de biens	953	-
Ventes de prestation de service	158 875	94 775
Concours publics et subventions d'exploitation	300 441	157 237
Dons manuels	6 631 164	6 566 874
Mécénat	49 506	38 117
Legs, donations et assurance-vie	7 340 103	5 562 675
Contributions financières	63 745	159 577
Reprises sur amort. Dépr. prov. et transferts de charges	28 295	8
Utilisations des fonds dédiés	181 188	291 849
Autres produits	30 365	590
Total	16 354 726	14 036 702

7.2 Legs, donations, assurance vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 7 317 063 € est constitué de la somme des comptes suivants :



Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 765 819
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	7 648 254
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 478 099
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-
Total	10 892 171

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres.

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 326 133
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 362
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 243 613
Total	3 575 108
SOLDE DE LA RUBRIQUE	7 317 063

7.3 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

7.3.1 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	40 105 €
Honoraires totaux	40 105 €

7.3.2 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel des comptes combinés s'élève à 601 293 €, et est expliqué principalement par des renoncations aux bourses antérieures à hauteur de 580 K€.

7.4 Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature

7.4.1 Contributions volontaires en nature

Prestations bénévoles en nature	30/06/2023	30/06/2022
Ressources		
Bénévolat	3 210 597	2 649 249
Prestations en nature	118 400	42 328
Dons en nature	-	-
Total	3 328 997	2 691 577
Emplois		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	118 400	42 328
Prestations	-	-
Personnel bénévole	3 210 597	2 649 249
Total	3 328 997	2 691 577

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2022 et 2023. Elle s'élève à 3 210 597 € au 30/06/2023.

La valorisation des contribution volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 5 fois le SMIC

Les mises à disposition gratuites de bien représentent 118 400 €.

La valorisation des locaux est fournie par le prestataire mettant à disposition les salles.

Néanmoins, ces valorisations ne sont pas exhaustives. En effet certaines associations ne nous ont pas transmis la valorisation ou ont rencontré des difficultés pour recenser et valoriser ces contributions volontaires en nature.



8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

La FFC et les Associations sont assujetties à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2022-2023 s'élève à 15 072 € et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts compte courant SCI	31 105	24%	7 465
Intérêts parts sociales	18 987	15%	2 848
Intérêts compte courant CE	-	24%	-
Intérêts CSL Associatis	6 764	24%	1 623
Intérêts sur Livrets	13 066	24%	3 136
Total	69 921		15 072





9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

h



10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Catégories	Personnel salarié
Cadres	11
Employés et techniciens	231
Total	242

11 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

11.1 Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements ede crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<i>Bourses attribuées Ex 2016-2017</i>	59 964
<i>Bourses attribuées Ex 2017-2018</i>	280 827
<i>Bourses attribuées Ex 2018-2019</i>	210 982
<i>Bourses attribuées Ex 2019-2020</i>	180 455
<i>Bourses attribuées Ex 2020-2021</i>	658 912
<i>Bourses attribuées Ex 2021-2022</i>	1 561 400
<i>Bourses attribuées Ex 2022-2023</i>	1 990 000
Total	4 942 541

11.2 Engagements financiers reçus

Engagements reçus	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
<i>Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA</i>	1 382 600
<i>Assurance vie</i>	
Legs nets à réaliser	
Total	1 382 600

11.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel s'élève à 42 890 €. Elle fait l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux de charges patronales de 57% ;
- Un taux d'actualisation financière de 3,92 % ;
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans.



12 Notes sur le CROD et CER

12.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

12.1.1 Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,

La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	14 853 370	14 853 370	12 402 557	11 993 221
Cotisations sans contrepartie	2 369	2 369	193 657	5 529
Dons, Legs et Mécénat	0	0		
Dons manuels	6 631 165	6 631 165	6 572 595	6 417 138
Mécénat	49 507	49 507	34 168	34 168
Legs, Donations et assurances vies	7 340 103	7 340 103	5 562 675	5 496 923
Autres produits liés à la générosité du public	830 226	830 226	39 463	39 463
2. Produits non liés à la générosité du public	1 850 989	0	1 260 396	0
Cotisations avec contrepartie	1 567 716	0	975 965	
Parrainage d'entreprise	0	0		
Contributions financières sans contre partie	63 746	0	133 654	
Autres produits non liés à la générosité du public	219 527	0	150 777	
3. Subventions et autres concours publics	300 442	0	161 720	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	8 934	250		
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	181 189	113 616	297 015	50 000
TOTAL	17 194 924	14 967 236	14 121 688	12 043 220
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	10 444 271	9 047 876	10 392 661	8 167 767
Réalisées en France			10 392 661	8 167 767
Actions réalisées par l'organisme	7 587 112	6 208 230		
Versement à d'autres organismes	2 857 159	2 839 646		
Réalisées à l'étranger	0	0		
Actions réalisées par l'organisme	0	0		
Versement à d'autres organismes	0	0		
2. Frais de recherche de fonds	2 765 185	2 764 826	2 748 406	2 748 326
Frais d'appel à la générosité du public	2 765 185	2 764 826	2 748 406	2 748 326
Frais de recherche d'autres ressources	0	0		
3. Frais de Fonctionnement	2 301 648	1 949 390	1 872 567	1 392 408
4. Dotation aux provisions et dépréciations	957	250		
5. Impôts sur les bénéficiaires	15 073	11 937	12 948	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 255	2 255	141 742	5 009
TOTAL	15 529 388	13 776 535	15 168 324	12 313 510
EXCEDENT OU DEFICIT	1 665 535	1 190 700	-1 046 636	-270 290

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	3 764 083	3 764 083	2 663 853	238 533
Prestations en nature	118 401	118 401	43 729	-
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	3 882 484	3 882 484	2 707 582	238 533
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	3 857 624	3 857 624	2 689 366	220 317
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	6 644	6 644		
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	18 216	18 216	18 216	18 216
TOTAL	3 882 484	3 882 484	2 707 582	238 533
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-	-	-



12.1.2 *Produits par origine*

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

12.1.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les renoncations et les reprises d'engagements liées aux bourses ainsi que les produits financiers compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

12.1.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.

Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

12.1.3 *Charges par destination*

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

12.1.4 *Principes d'affectation des charges*

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m² et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :

- Les ressources non liées à l'appel à la générosité du public affectées
- Les ressources liées à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice e et si besoin par prélèvement du stock initial.

Frais de recherche de fonds : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les ressources non liées à la générosité du public disponibles sur l'exercice
- Les ressources liées à la générosité du public

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt sur les revenus patrimoniaux et en particulier sur les revenus financiers de l'association. Les produits financiers étant considérés comme d'autres produits liés à la générosité du public, il a été considéré que l'impôt sur les sociétés est financé par les autres produits liés à la générosité du public.

12.2 **Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)**

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2022 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales	9 047 876	8 167 767	Ressources de l'exercice		
Réalisées en France			1. Ressources liées à la générosité du public		11 993 221
Actions réalisées par l'organisme	6 208 230	8 167 767	Cotisations sans contrepartie	2 369	5 529
Versement à d'autres organismes	2 839 646		Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger			Dons manuels	6 631 165	6 417 138
Actions réalisées par l'organisme			Legs, donations et assurance-vie	7 340 103	5 496 923
Versement à d'autres organismes			Mécénats	49 507	34 168
			Autres ressources liées à la générosité du public	830 226	39 463
2. Frais de recherche de fonds	2 764 826	2 748 326			
Frais d'appel à la générosité du public	2 764 826	2 748 326			
Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	1 949 390	1 392 408			
4. Impôt sur les bénéfices	11 937	0			
TOTAL DES EMPLOIS	13 774 030	12 308 501	TOTAL DES RESSOURCES	14 853 370	11 993 221
Dotations aux provisions et dépréciations	250	0	Reprise sur provisions et dépréciations	250	0
Report en fonds dédiés de l'exercice	2 255	5 009	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	113 616	50 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'	1 190 700		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		270 290
TOTAL	14 967 236	12 313 510	TOTAL	14 967 236	12 313 510
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	16 974 893	17 245 183
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	1 190 700	-270 290
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la DAP immo financées par la GP	80 421	0
				3 564	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	18 249 578	16 974 893

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	3 857 624	220 317	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	3 764 083	238 533
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	6 644		Prestations en nature	118 401	
3. Contributions volontaires au fonctionnement	18 216	18 216	Dons en nature		
TOTAL	3 882 484	238 533	TOTAL	3 882 484	238 533

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	622 077	667 068
Utilisation	-113 616	-50 000
Report	2 255	5 009
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	510 716	622 077

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » comprend :

Pour les investissements :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisés au cours de l'exercice ;

Pour les désinvestissements



- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'W' or similar character.